

*Initiatives parlementaires*

Après tout, si nous pouvons le faire dans le golfe Persique, pourquoi pas dans la région polaire? Nous avons en fait dans le golfe Persique un système de sécurité auquel participaient 16 pays ou plus. Il n'attaquait personne—au moins au début. Il ne faisait qu'assurer la sécurité. À propos, une grande partie était dû à l'expérience de l'OTAN dont nous sommes membres tout comme le sont les États-Unis. Le succès remporté dans le Golfe tient, en partie, à la collaboration qui a existé au cours des années. Nous connaissions nos systèmes de communications et nos stratégies, et nous étions tous unis. Si on peut le faire dans le Golfe, pourquoi ne peut-on pas le réaliser dans les régions polaires?

C'est le genre d'initiative que je voudrais voir étudier. C'est le genre d'examen du NORAD qu'il faut qu'on entreprenne. C'est pourquoi je me trouve dans un dilemme. J'aime la motion, mais je ne peux pas simplement proposer unilatéralement d'y mettre fin et de voir où cela nous mènera.

Je dois dire pour conclure que, si notre amendement présenté au comité des affaires étrangères avait été accepté, l'entente n'aurait qu'une durée de deux ans, et nous aurions peut-être pu appuyer la motion.

**L'hon. John Bosley (Don Valley-Ouest):** Monsieur le Président, je me suis rendu compte que cette question était à l'étude il y a seulement une trentaine de minutes. Je suis venu à la Chambre parce que, comme le motionnaire, le député néo-démocrate de Victoria, le sait, je m'intéresse à la question du renouvellement de l'Accord du NORAD. Cet accord est important, vu surtout ce qui s'est produit au comité des affaires extérieures. J'y reviendrai dans un instant.

• (1150)

J'espère que le député du Labrador ne pensait pas ce qu'il a dit tout à l'heure, car cela battrait en brèche certaines des choses que nous essayons d'accomplir depuis quelque temps. J'ai pris des notes en l'écoutant pour me rappeler de préciser que le rôle du gouvernement est d'élaborer la politique, et celui de la Chambre des communes, de l'examiner. Je sais qu'il est député depuis longtemps ainsi qu'un membre estimé du comité de la défense. Je suis certain qu'il ne voulait pas dire qu'il n'appartient pas aux députés, conformément aux nouvelles attributions des comités, de décider de leur propre

chef de soumettre la politique à un examen et de formuler des propositions se rapportant à son orientation.

J'espère au contraire que c'est ce qu'il voulait dire parce que c'est, en tout cas, ce que le comité dont il fait partie et celui que je préside considèrent comme notre rôle légitime. Je crois qu'il voulait plutôt dire qu'il aurait aimé que le gouvernement dépose plus tôt un nouvel énoncé de la politique de défense, et je comprends que cela puisse le préoccuper. Je suis certain qu'il voudra rectifier l'idée qu'il a pu donner, à savoir que le seul rôle des députés est d'examiner les prises de position du gouvernement. Je serais bien étonné que ce soit ce qu'il a voulu dire.

Il voudra peut-être intervenir sur ce point. Je lui laisserai une minute pour le faire à la fin de mon intervention, s'il veut invoquer le Règlement, car c'est bel et bien ce qu'il a dit.

Permettez-moi cependant d'en revenir à la question à l'étude. Il est vrai que le comité permanent étudie depuis un bon moment déjà la question du renouvellement des accords du NORAD. Si je me souviens bien, le comité mixte était formé de membres du comité de la défense et du comité des affaires étrangères. Il ne fait aucun doute que l'auteur de la motion à l'étude aujourd'hui faisait partie d'un groupe éminent de députés qui ont consacré pas mal de temps à l'examen de cette question. Si je me rappelle bien, ils ont également commandé une étude assez substantielle et détaillée dont ils ont chargé au moins un groupe d'étude, à ma connaissance, réunissant quatre experts en la matière. Même si je présidais le comité responsable, je n'ai pas participé aux délibérations du sous-comité, mais j'ai apprécié le travail qu'il a accompli.

Le sous-comité a donc confié à un groupe de quatre experts la tâche de préparer une série de documents explorant en détail cinq aspects de la question du renouvellement. Il s'agissait, plus particulièrement, des développements stratégiques soviétiques et de leurs implications, des développements stratégiques américains et de leurs implications, du contrôle des armes stratégiques, de la surveillance aérospatiale et des intérêts canado-américains dans la consultation.

Le groupe d'experts a rédigé un long rapport qu'ils nous ont plus tard demandé la permission de publier, ce